

Brûler l'antenne 5G ? « C'est bien, mais un petit pas »

Rares sont les activistes qui s'expriment sur leur motivation à détruire des antennes 5G. Nous avons retrouvé l'un des deux jeunes Niçois qui a mis le feu à celle de Contes. Il témoigne

Demain, s'ouvrent les enchères pour les fréquences des antennes 5G. Les géants de la téléphonie vont se disputer un marché qui devrait rapporter 2,1 milliards d'euros à l'État.

Alors que la contestation grandit, comprendre les motivations de ceux qui dégradent ces nouveaux relais 5G, un peu partout en Europe, ne manque pas d'intérêt.

Justement, D. A., 25 ans, tiré à quatre épingles, se trouve devant nous dans le bureau de son avocat, Jean-Pascal Padovani.

Le jeune Niçois a été mis en examen en juin pour « destruction de bien par incendie » et « association de malfaiteurs » dans le bureau du juge d'instruction, Violaine Boisseau. Et ce, pour avoir mis le feu à l'antenne 5G du quartier du Castellar à Contes. Une installation de 21 mètres de haut, achevée en mai. D. A., est commercial, il vend des formations.

« C'est un militant écologiste qui a de la bienveillance



M^e Jean-Pascal Padovani, avocat niçois, défend le jeune activiste.

dégrade la santé des riverains. Il reconnaît les faits », souligne son avocat. Titulaire d'un DUT en commerce et d'une licence de

droit et management, D. A. affirme ne pas avoir « d'idéologie extrémiste », ne pas

être membre d'associations qui « dérivent ». Il mange peu de viande, pratique le tri sélectif, vote écolo. Il signe parfois des pétitions, s'enorgueillit d'un don pour les koalas en Australie, touchés par les grands incendies. Il réfute faire partie des groupuscules d'extrême gauche qui dégradent les antennes de par l'Europe. Le jeune Niçois décrit son acte comme un coup de tête, « sous l'emprise de l'alcool ». Et s'affiche en encyclopédie ambulante de la 5G. « J'ai travaillé deux ans dans la téléphonie, j'avais accès à de la documentation professionnelle », justifie-t-il. C'est à ce moment qu'il dit avoir découvert les nuisances de cette technolo-

supposée de centaines d'oiseaux aux Pays-Bas lors d'un test 5G. Problème, aucun essai de ce type n'avait été effectué dans la région. Il a l'honnêteté de dire qu'il n'a pas vérifié l'info.

Il parle « cancer du cerveau », « lobbys de la téléphonie », « du rayonnement cent fois supérieur à la 4G ». S'interroge sur la nécessité de la 5G alors que des zones ne sont toujours pas couvertes par la 4G. Réclame un référendum. Évoque le remplacement « calamiteux pour la planète » de tous les téléphones que nous avons aujourd'hui dans notre poche. Parle avec émotion de ces « enfants qui meurent dans des mines en République démocratique du Congo pour extraire le cobalt, qui entre dans la composition de nos smartphones ». Une association de défense des droits de l'homme a effectivement dé-

posé plainte contre les géants de la tech.

Il s'enquiert de savoir si Xavier Niel, le nouveau patron de Nice-Matin, également propriétaire de Free, ne va pas censurer notre article.

(Photo G. L.)

L'antenne 5 de Contes, à laquelle il a mis le feu, dépend en effet de cet opérateur. Ce 18 juin 2020, il affirme qu'il voulait bivouaquer dans la campagne avec un ami d'enfance, du collègue. Il dit avoir pris avec lui ce soir-là « la popote », une lampe, un réchaud, des

« On va cramer cette saloperie d'antenne »

pâtes, un briquet. Et être tombé nez à nez, « par hasard », avec l'antenne.

Dit-il la vérité ? Ignorait-il vraiment l'existence de cette installation dont la presse a pourtant largement parlé car un collectif, soutenu par la mairie, s'oppose à sa présence ? Les riverains dénoncent sa construction dans une zone agricole protégée.

Un militant aussi convaincu et informé pouvait-il vraiment tomber forfuitement sur cette antenne du quartier de la pointe du Castellar, plantée dans une oliveraie privée, non loin de belles villas empierrées ? Il affirme que oui. Se défend d'avoir

repéré les lieux avant. « Je n'y étais jamais allé. (...) On avait bu. On ne la connaissait pas. Quand on l'a vue, on s'est dit « C'est quoi cette merde ? » » Il explique avoir observé que des fils avaient déjà été sectionnés. « Il y avait de la mousse expansive dans les boîtiers. On s'est dit que c'était bien que l'antenne ait déjà été dégradée. D'autres avaient fait la démarche avant nous. On s'est dit que c'était bien, mais que boîtiers étaient toujours là. On était un peu chauds. On s'est dit, « On va la cramer cette saloperie d'antenne ». On voulait finir le travail déjà commencé. »

C'est ce qu'ils font. Ils mettent le feu aux boîtiers, observent l'incendie. « On ne voulait pas que ça parte sur les arbres. » Puis prennent la fuite en courant. Problème : l'antenne ayant été plusieurs fois dégradée, les gendarmes étaient en veille. Cinq cents mètres plus loin ils leur sont tombés dessus. Garde à vue, interrogatoire poussé, cellule et toilettes à la turque qui « puent la pisse et la merde ».

Il a été remis en liberté au bout de 48 heures. Un bon signe pour son avocat. « Ils ont compris qu'il n'était pas dans un réseau, que c'était un passage à l'acte irraisonné.

Je m'emploierai à démontrer que ce n'est ni un terroriste, ni un casseur. »

Aujourd'hui, D. A. craint la sanction et plus que tout une inscription à son ca-

sier judiciaire, vierge jusque-là. « Ça m'empêcherait de monter une société. » Ses ordinateurs ont été saisis, des investigations sont en cours. Il dit regretter amèrement, que c'était une première. Et une dernière. Avec parfois, dans son discours, une véritable ambiguïté. Il pensait faire « une bonne action ». « Je ne suis pas fier de ce geste. Mais c'est bien, même si c'est un petit pas. »

D. A. est sous contrôle judiciaire. Il attend désormais son procès. Il risque dix ans de prison au maximum et 150 000 euros d'amende.

GRÉGORY LECLERC
gleclerc@nicematin.fr

« Il a fait sa révolution verte »

pour autrui. Il a fait sa révolution verte. Il est tombé sur cette antenne qui, selon lui,



L'antenne 5 G de Contes, dans le quartier du Castellar.

(Photo François Vignola)